

Zitiervorschlag: Anonyme (Charles de Fieux de Mouhy) (Hrsg.): "No. 18.", in: *La Bigarure*, Vol.3\18 (1750), S. 137-144, ediert in: Ertler, Klaus-Dieter / Hobisch, Elisabeth (Hrsg.): Die "Spectators" im internationalen Kontext. Digitale Edition, Graz 2011-2019, hdl.handle.net/11471/513.20.4649

N^o. 18.

Deux Poètes, l'un François, & l'autre Latin, ont dit, que

En toute chose il faut considérer la fin *¹

L'Expérience nous démontre tous les jours qu'il n'y eut jamais dans le monde de Vérité dont la pratique soit plus nécessaire, & plus essentielle aux hommes. Combien d'écarts, de bevues, de sotises, de fautes, de crimes même ; Combien de chagrins, d'inquiétudes, & même de remors, ne nous épargnerions-nous pas, si nous faisons tous attention à cette espece de Proverbe, & si nous agissions toujours en conséquence ? Tous se feroit alors dans l'ordre ; nous serions tous heureux & contents, & l'on verroit regner dans la Société cette harmonie charmante, cette union si désirée, & qu'on y voit si rarement ; enfin le monde en iroit beaucoup mieux.

MAIS si cette dernière conséquence est exactement vraie à l'égard de tous les Particuliers, elle l'est encore bien plus par rapport à ceux que la Providence a chargés du soin de gouverner les autres. En effet les fautes d'un Particulier ne tombent ordinairement que sur lui. Il est rare que les autres en portent la peine ; Mais on ne peut pas dire la même chose des personnes qui sont en place : Les écarts & les travers dans lesquels elles donnent sont d'une toute autre importance. Elles sont la cause du malheur d'une infinité de misérables qui sont les Victimes de leur imprudence. Aussi ces sortes de personnes, avant que d'agir, ne sçauraient trop réfléchir sur toutes leurs démarches, & prévoir les suites qu'elles doivent naturellement avoir.

SI les Magistrats de notre *bonne* Ville avoient fait, il y a quelques mois, ces importantes réflexions, je doute, Monsieur qu'ils eussent fait une action dont je suis persuadé que le motif étoit louable, mais qui a eu de tout autres suites que celles qu'ils en espéroient. C'est l'enlèvement que je vous ai marqué, dans le tems, qu'ils avoient fait faire de tous les Mendians, Vagabonds, Libertins, gens sans aveu, & de toutes les Filles et Femmes de mauvaise vie, dont cette Capitale régorgoit. Il est certain qu'à cet égard notre Ville avoit besoin d'une purgation ; Mais malheureusement il est arrivé, en cette rencontre, ce qui arrive à certains Médecins qui, après avoir donné à leurs malades la dose d'un remède beaucoup trop forte, sont ensuite obligés de recourir promptement à d'autres qui, s'ils ne reparent pas le mal qu'a fait le premier, en arrêtent du moins le progrès.

C'EST ce qu'on vient de faire ici, Monsieur, & que je crois qu'on auroit du faire beaucoup plus tôt, surtout à l'égard des Mendians. La Pauvreté & la misère ne furent jamais des Vices qui méritent d'être punis. Est ce une raison pour maltraiter son semblable, que l'indigence dans laquelle il se trouve, principalement dans un tems de calmite publique, tel qu'a été celui dont nous sortons, & dont tant d'honnêtes gens se ressentent encore aujourd'hui ? N'est-il pas déjà assez malheureux d'être obligé, pour se sustenter, d'essuyer tous les affronts inséparables de la Mendicité ? Passe encore si, en le renfermant, vous lui procuriez sa subsistance, & tout ce qui lui est nécessaire, au moins, pour la conservation de sa vie : Mais il est plus que probable qu'on a manqué ici à l'un, ou à l'autre, & peut-être à ces deux articles essentiels. On en juge ainsi par le grand nombre de ces misérables qui sont péris dans leur Captivité, & qu'on fait monter à plus de 1200 dans le seul Hôpital de S. *Louis*, qui cependant est le meilleur & le plus sain de tous nos Hôpitaux. Si ceux qui ont été renfermez dans les autres ont eu le même sort, ne m'avouerez-vous pas, Monsieur, qu'il auroit bien mieux valu pour tant de milliers de malheureux qu'on leur eut laissé la triste liberté de tirer leur subsistance de la Charité des Fidelles ? C'est la grace qu'on vient de faire à ceux qui sont échapez à la Mort, & auxquels on a donné, comme l'on dit, la clef des champs, avec la permission

¹ * *Quidquid agas, prudenter agas, & respice finem.*

de pourvoir eux-mêmes, à l'avenir, comme ils pourront, à leur subsistance. Que faisoient-ils autre chose, il y a quelques mois ? Etoit-ce un crime qui méritait d'être expié par la mort de tant de malheureux ?

En toute chose il faut considérer la fin.

A L'EGARD des Vagabonds, Libertins, gens sans aveu, dont la plus grande partie a été transportée, avec nos Filles & Femmes de mauvaise vie, vie dans nos Colonies de l'*Amérique*, quel qu'ait été leur sort, que l'on ignore encore, personne ne les plaint. La misere est la suite ordinaire, & même la punition que le Ciel a attaché, dès ce monde, au Libertinage. Mais ceux qui ont ordonné l'enlèvement & le transport de ces dernières n'ont pas fait toute l'attention qu'ils devoient aux suites fâcheuses que devoit avoir infailliblement cette démarche dans une Ville telle que *Paris*.

LE Pape *Pie V.* Moine élevé dans l'austérité, dans la poussiere, & l'ignorance du Cloître, & par conséquent privé de la connoissance du train du monde (connoissance néanmoins si nécessaire à ceux qui sont proposez pour le gouverner) voulut, de même, chasser toutes les Courtisannes de *Rome*, lorsqu'il se vit élevé sur le Trône de *S. Pierre*. Qu'en arriva t-il ? Un Libertinage mille fois plus criminel & plus abominable l'obligea de révoquer son Ordonnance ^{*2}.

VOILA, Monsieur, le cas où nous nous sommes trouvez, & où nous nous trouvons actuellement ici. Comme il n'a pas été possible à nos Magistrats de faire répasser les Mers à ces malheureuses Victimes de la Lubricité publique, on s'est vu forcé d'en faire venir promptement ici d'autres pour arrêter les progrès d'un crime abominable aux yeux de Dieu & des hommes, & que l'on n'ose pas même nommer. Ils ont fait plus encore. A l'exemple des Papes, & des Gouverneurs de *Rome*, ils ont pris des arrangements & des précautions pour prévenir tous les malheurs dont la frequentation de ces misérables Créatures est ordinairement suivie. La Police, qui jusqu'à ce jour avoit sévi contre elles, les a prises sous sa protection, leur a donné une espèce de Supérieure Générale, leur a dressé des Réglemens auxquels elles doivent se conformer, sous de tres sévères peines ; enfin elle leur a, dit-on, assigné un Quartier de cette Capitale, dans lequel elles pourront seules exercer leur infame profession, sans qu'il soit permis à qui que ce soit de les troubler à l'avenir, sur peine d'une punition exemplaire.

UN pareil établissement ne pouvoit manquer d'exciter la verve Satirique de nos Poètes. Un de ces Messieurs, nommé *Jean Roy*, ci-devant Conseiller au Châtelet de *Paris*, aujourd'hui Chevalier de l'Ordre de *S. Michel*, & fort connu par plusieurs Opera, Comédies, & autres Poésies, a cru devoir célébrer cet événement singulier. C'est ce qu'il a fait par la Chanson suivante.

CANTIQUE SPIRITUEL

Sur l'établissement d'une nouvelle Communauté de Filles dans PARIS ;

Sur un Air de l'Opéra d'ISIS.

Le Couvent le plus doux de Paris
Est celui de Madame PARIS. (a³)
On y voit fourmiller des Novices
Faisant la Règle avec docilité
Au prochain rendant plus de services

² * Voyez l'Histoire de ce Pape, écrite par le sincère & véridique Président Jacques Auguste de *Thou*, Livre XXXIX. & suiv. Ce Pontife, qui avoit été *Dominiquain*, a été mis dans le Catalogue des Saints par *Clement XI*, le 7 Août 1712, c'est-à-dire, 140. ans après sa mort.

³ (a) C'est le nom de la Supérieure Générale du nouvel établissement.

Que les trois cents Sœurs de la Charité (b⁴).
 ON n'a pas besoin qu'un Sermonneur
 S'égosille à prêcher la ferveur.
 Jour & nuit on y vaque à l'Office
 Dont le produit est fort bien ménagé.
 Cet Abbaïe est le seul Bénéfice
 Qui soit exempt des taxes du Clergé (a⁵).
 TOUTE Abbessse est un facheux Tiran
 Mais la PARIS est bonne Maman ;
 Son troupeau lui trouve un air facile,
 Dont une part demeure en fonction,
 L'autre va répandre dans la Ville
 La bonne odeur de l'éducation.
 L'ETRANGER, comme le Citoyen,
 Le Seigneur, & l'obscur Plébeïen,
 Sont admis chez ces Hospitalieres.
 Dans le Chapitre aucune fonction,
 Et les Sœurs, ainsi que les Tourieres,
 Laissent en paix la *Constitution* (b⁶).

MALGRE l'Apologie ironique qu'on vient de lire, on n'aura pas de peine à croire que les Dévots & le Clergé, qui ne pensent pas toujours comme ils parlent, se sont fort récriez contre ce nouvel établissement. Ils en ont porté des plaintes très ameres à notre Archevêque qui a cru qu'il étoit aussi de son ministere de s'y opposer. Il les a donc portées à la Cour ; mais celle-ci lui ayant répondu que c'étoit une affaire de Police, l'a renvoyé au Magistrat qui l'exerce dans cette Capitale. Le Prélat l'étant venu trouver, & lui ayant représenté l'horrible scandale que cet établissement donnoit à la Religion, le Magistrat, de son côté, lui a remontré, que c'étoit une chose absolument nécessaire. Il s'est servi, pour le prouver, des mêmes raisons que le Sacré Collège des Cardinaux allégua autrefois au Saint Pape *Pie V.* dans le cas tout semblable que j'ai rapporté ci-dessus. « Au reste, Monseigneur, ajouta M. *Berny*, le bon ordre qu'on tiendra dans cet établissement charmera tous les honêtes gens. Vous verrez, vous verrez ; il n'y aura rien de si beau. Vous en serez content ; & j'aurai l'honneur de vous y mener aussi-tôt que tout cela sera arrangé ».

LE bruit & le progrès qu'à déjà fait ici cette nouvelle Communauté viennent d'occasionner, à un Vénérable Pere *Capucin*, très bon Religieux, une Scène des plus risibles, & en même tems des plus humiliantes pour lui. En voici le sujet. Il y a quelques jours qu'il plut ici à torrents. Madame *Paris*, qui passoit pour lors, aperçut ce pauvre Moine qui barbotoit dans les rues au travers des ruisseaux. Elle fit aussi-tôt arrêter son Carosse, & pressa tant le Révérend Pere d'y entrer, que celui-ci, croyant profiter de la bonté de quelque riche Dévôte, se laissa enfin persuader. Elle lui céda la place d'honneur, comme il convenoit à sa qualité de Révérend, & le plaça à côté d'une charmante Demoiselle qu'elle menoit en visite chez un riche Financier. Chemin faisant, elle pria sa Révérence de lui dire en quel endroit il vouloit aller. « A l'Hôtel de *Luynes*, lui répondit le Pere ; & puisque vous avez eu la charité de m'accueillir, je vous prie de vouloir bien m'y mener ». La Dame fit aussi-tôt tourner son Carosse de ce côté-là ; & comme ces sortes de femmes ne manquent jamais de malice, elle eut soin de faire prendre à son Cocher le chemin le plus long qui conduit à cet Hôtel. Il étoit bien difficile, pour ne pas dire impossible,

⁴ (b) Espece de Religieuses, établies dans le Siècle dernier par le Bienheureux *Vincent de P * * * **, pour le service des malades & des pauvres.

⁵ (a) Tous les Bénéfices de *France* sont sujets à une Taxe qui leur est imposée par le Clergé, & dont les derniers sont employez au payement du don gratuit qu'il fait tous les ans au Roi, & aux autres besoins de l'Eglise *Gallicane*.

⁶ (b) La Bulle *Unigenitus*.

qu'une personne aussi répandue, & aussi connue à cet Hôtel. Il étoit bien difficile, pour ne pas dire impossible, qu'une personne aussi répandue, & aussi connue du Public, que l'est cette Dame, ne rencontrât pas beaucoup de gens de sa connoissance, La chose arriva en effet comme elle l'avoit prévu. Tous ceux qui la virent passer dans son Carosse s'arrêtèrent, & dans le premier mouvement de leur surprise, s'écrièrent tout haut : *Un Capucin en Carosse avec Madame PARIS ! Hé bon Dieu ! Il n'y a donc plus de Vertu, ni de Religion, dans le monde !* Au milieu de toutes ces exclamations, auxquelles le bon Pere ne comprenoit rien, on arrive enfin à l'Hôtel de *Luynes* où l'on descend sa Révérence qui fait mille remerciements à sa Conductrice. Madame *Paris*, pour l'engager à une plus grande reconnoissance, eut encore la malice de lui donner l'adresse de sa maison, en l'assurant, avec une espèce d'air dévot, qu'elle seroit charmée de le voir chez elle. Le Vénéralle Pere *Capucin* entre chez M. le Duc de *Luynes*, où il loue infiniment la pieuse Dame qui avoit eu la charité de lui donner une place dans son Carosse. Sur le portrait qu'il fit de sa bienfaitrice, de son équipage, & plus encore sur l'adresse qu'il venoit de recevoir, le Duc assura sa Révérence qu'il avoit eu la compagnie de l'Abbesse du nouveau Couvent que l'on vient d'établir. Le pauvre Moine, qui jusque-là avoit été dans la bonne foi, fut si pétrifié, à cette Nouvelle, qu'il n'ôsa rester plus long-tems dans la Compagnie, mais s'en retour<sic>ua tout honteux à son Couvent, en protestant qu'on ne le reverroit jamais en Carosse, fut ce même avec la plus honête femme du monde.

COMME la Dame *Paris*, & l'établissement de sa Communauté ont occasionné mille Satires, & un grand nombre de Chansons, qui roulent ici sur elle, elle s'est crue obligée en conscience d'y répondre ; ce qu'elle a fait par les Couplets suivants.

REPONSE.

De Madame PARIS aux Chansons & Satires qui ont été faites contre elle & sa Communauté.

Sur l'Air ; la faridondaine la faridondon.

QUOI ! Croyez-vous donc m'étonner
 Par quelque Vaudeville ?
 Je vous permets de chansonner
 La PARIS par la Ville,
 A ROME on chansonnoit CATON,
 La faridondaine la faridondon,
 On peut bien me traiter ainsi, beribi',
 A la façon de barbari mon Ami.
 MON art a fleuri de tout tems ;
 Cet art le plus antique
 Je le fais bien, & je prétends
 Rire de la Critique.
 Hé ! que fait on dans ma maison,
 La faridondaine la faridondon,
 Qu'un ne fasse dans tout PARIS, beribi,
 A la façon de barbari mon Ami ?
 LA tres Respectables LAIS,
 Notre Auguste Maitresse,
 Recevoir gens de tout païs
 Jusqu'aux Sages de Grece.
 On y vit SOCRATE & PLATON,
 La faridondaine la faridondon,
 Le DEMOSTHENE y vient aussi beribi,

A la façon de barbari mon Ami.
UNE autre sçut, par les profits
De cet art peu timide,
Faire élever, près de MEMPHIS,
Plus d'une Pyramide,
Et s'acquérir plus de renom,
La faridondaine la faridondon,
Que n'en aura SEMIRAMIS, beribi,
A la façon de barbari mon Ami.
JE veux de même éterniser
Ma glorieuse Histoire,
Et comme elle immortaliser
Mon nom & ma mémoire,
Je ferai bâtir, que scait on ?
La faridondaine la faridondon,
Un Hôtel de Ville à PARIS, beribi,
A la façon de barbari mon Ami.

VOILA, Monsieur, des événements qui, par leur nouveauté & leur singularité, sont l'entretien de tout *Paris*. J'ai cru, par cette raison, qu'il interressoient votre Curiosité ; & c'est ce qui m'a engagé à vous en faire part. Je souhaite qu'ils nous amusent ; & suis tres parfaitement, &c.

Paris ce 26 May 1749.

LIVRES NOUVEAUX ET AUTRES

Qui se vendent dans la Boutique de *Pierre Gosse, Junior* ; Libraire de S.
A. R. sur le Plein, la seconde Maison près du Heerestraat, à la Haye.

Dictionnaire Géographique Portatif, par Mr. Vosgien, 8. *Paris*, 1749.

Dissertation, Découverte & Demonstrations de la Quadrature Mathématique du Cercle, par de Fauré, 8. 1747.

Rollin Histoire Romaine, 12. 16 *vol Amst.* 1742. & suivants.

— — Ancienne, 12. 13 *vol. Amst.*

— Manière d'étudier les Belles Lettres, 12. 4 *vol. Amst.*

Directions pour la Conscience d'un Roi, composées pour l'Instruction de Louis de France, par Messire Fr. de Salignac de la Mothe Fenelon, 8. *la Haye*, 1747.

Recueil de Chansons de la tres Vénérable Confratrie des Franc-Maçons, précédé de plusieurs pieces de Poësies Maçonnes, Nouvelle Edition Augmentée, 12. à *Jerusalem*, 1749.

Jeudi le 4 Juin 1750.